

Diagnostic Immobilier Obligatoire : Mérule et Autres Champignons Lignivores

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

370 € par participant

Soit 444 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Techniciens du bâtiment
- Professionnels de l'immobilier et de la construction souhaitant élargir leurs compétences
- Experts de justice
- Avocats
- Bailleurs
- Assureurs
- Gestionnaires immobiliers
- Agents et négociateurs immobiliers
- Notaires
- Clercs de notaire
- Experts d'assurance
- Huissiers de justice
- Maîtres d'ouvrage professionnel
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises de dépollution

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître la biologie et les facteurs de développement des champignons lignivores
- Différencier les principaux champignons lignivores
- Identifier les causes possibles d'infestation de champignons
- Identifier les dégâts causés par la mérule
- Maîtriser les principes de traitement, les produits

**PROGRAMME****Généralités**

- Le bois et les champignons de dégradation du bois

Identification des dégâts et des principaux champignons lignivores

- Pourritures cubiques (Mérule, Lenzites, Coniophore)
- Pourritures fibreuses (Phellinus)
- Pourritures molles
- Mise en pratique (photographies - échantillons)

Cas des mérules

- Les mérules des maisons
- Identifier les causes possibles d'infestation de champignons



Les traitements

- Les traitements curatifs



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

